

Championnat Départemental de l'Ain 2019
Seniors et Vétérans
avec classement Clubs
et points «Bonus» pour le Championnat par équipe 2019
Mercredi 28 août 2019 - Golf de Divonne

Conditions de participation

Le Championnat Départemental de l'Ain des Seniors et Vétérans est ouvert aux joueurs et joueuses seniors et vétérans licenciés et membres de l'Association Sportive d'un Club de l'Ain et à jour de leur certificat ou questionnaire médical 2019 (voir vade-mecum FFG 2019).

Âge et index requis (index à la date de clôture des inscriptions, le 24 août 2019 à minuit)

Catégories	Âge	1 ^{re} série	2 ^e série	Repères
Dames Seniors	Nées le 27 août 1969 ou avant	0 à 18,4	18,5 à 28,4	5
Dames Vétérans	Nées le 27 août 1954 ou avant	0 à 18,4	18,5 à 28,4	5
Messieurs Seniors	Nés le 27 août 1969 ou avant	0 à 15,4	15,5 à 24,4	3
Messieurs Vétérans	Nés le 27 août 1954 ou avant	0 à 15,4	15,5 à 24,4	3

Le nombre de participants est limité à 132 pour 2019.

Afin de garantir une équité de représentation des clubs, 10 places seront attribuées dans un premier temps à chaque club participant au Championnat de l'Ain par équipes. Toutes les places restantes, y compris celles laissées disponibles par les joueurs de clubs non inscrits au Championnat par équipes, seront ensuite redistribuées équitablement aux clubs ayant plus de 10 inscrits. **Les inscriptions se feront dans l'ordre de la liste fournie par les clubs (10 noms + liste d'attente).**

Par ailleurs, le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'accepter, dans la mesure des places disponibles, des joueurs ou des joueuses ayant un index supérieur sans toutefois dépasser un index de 28,4 pour les messieurs et 36,4 pour les dames. Leur index sera ramené à l'index maximum défini par le règlement de l'épreuve (24,4 pour les messieurs, 28,4 pour les dames). Dans ce cas, ces joueurs et joueuses peuvent concourir pour les titres et peuvent participer au classement club ainsi qu'au calcul des points Bonus. Pour la gestion de leur index, leur carte pourra, sur leur demande, être rentrée avec leur index réel.

Forme de jeu

Strokeplay simple. Les dames de toutes séries partent des repères 5 (repères rouges). Les messieurs (seniors et vétérans) de toutes séries partent des repères 3 (repères jaunes).

Comportement et étiquette Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entraînement et du parking. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le comité se prononcera sur une possible disqualification.

Classement individuel

Un champion et une championne seront récompensés en brut et en net par série. Le titre de champion départemental est donné au meilleur score brut général, séries « seniors » et « vétérans » confondues.

Classement par club

Chaque joueur ou joueuse se classant parmi les 3 premiers en brut et ou en net dans sa série marquera des points pour son club. Un même joueur ou joueuse peut marquer des points en brut et en net.

Par série en brut : 1^{er} = 30 pts ; 2^e = 22 pts ; 3^e = 10 pts ;

Par série en net : 1^{er} = 15 pts ; 2^e = 10 pts ; 3^e = 5 pts

Le départage éventuel se fait sur le total des points obtenus en brut puis sur le nombre de premières places obtenues en brut.

Points Bonus pour le Championnat des Clubs de l'Ain 2019 par équipes

Les clubs représentés par un minimum de 3 joueurs gagnent des points Bonus pour le Championnat des Clubs de l'Ain par équipes. Le classement des clubs pour l'affectation des points Bonus est obtenu par comparaison de la somme des 3 meilleurs scores brut de chaque club, toutes séries confondues.

Ces points Bonus sont retranchés au total de chaque club participant au Championnat des Clubs de l'Ain par équipes, lui permettant ainsi d'améliorer son classement.

Le nombre de points Bonus maximum est égal au nombre de clubs inscrits au Championnat par équipe multiplié par 3 (par ex. 33 points pour 11 clubs inscrits). Le 1^{er} club senior est crédité du maximum de points Bonus. Le 2^e du maximum moins 3 points, le 3^e du maximum moins 6 points ainsi de suite par tranche de 3 points jusqu'au dernier club classé. Le départage éventuel se fait sur la 4^e meilleure carte en brut, puis au besoin sur la 5^e carte, etc. Tous les clubs présentant au moins 3 joueurs au Championnat seniors obtiennent des points Bonus (au minimum 3 points).

(Rappel : les clubs ne présentant pas 3 joueurs ne peuvent obtenir de points bonus).

Le règlement général et le règlement spécifique des épreuves individuelles des épreuves fédérales s'appliquent (cf. vade-mecum FFG 2019). Ces règlements généraux sont complétés par le présent règlement particulier.

Les règlements et règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Les règles locales sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve. Le Comité de l'épreuve est formé de deux membres du Comité Départemental, de deux représentants du Club accueillant l'épreuve et de l'arbitre.

Inscription et droit d'engagement

Chaque joueur s'inscrit auprès de son club qui transmet ensuite la liste au golf de Divonne par mail ggirbig@partouche.com , avec copie à la Commission Sportive du Comité Départemental de l'Ain f.dussous@gmail.com au plus tard le **24 août 2019** minuit.

Droit d'engagement de 37 € par joueur, (18 € pour les membres licenciés du club hôte) à envoyer par chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf de l'Ain **au plus tard le 24 août 2019** à l'adresse suivante :

Comité Départemental de Golf de l'Ain
c/o Golf de La Sorelle
Domaine de Gravagneux - 01322 Villette-sur-Ain

(Pas de remboursement en cas de désistement après la date limite d'inscription).